Image not found or type unknown

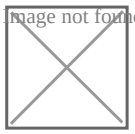

FUITES ET FRAUDES DU SYNDIC

Par **bejess**, le **04/09/2015** à **17:32**

Bonjour, nous avons une fuite sur des canalisations encastrées dans notre appartement depuis septembre l'année dernière, malgrès les relances le syndic ne bougeait pas ,il déclarait que la recherche de fuite était à notre charge et non la leur. après avoir apellé mon assurance, mon assurance nous a conseillé de faire un constat à l'amiable avec le syndic afin qu'il fasse le nécessaire et ils m'ont dit que la recherche est à la charge de l'assurance de l'immeuble. Bizarrement les choses ont un peu bougé car ils ont mandaté mon chauffagiste pour effectuer la recherche de fuite. la semaine dernière après un an de recherche infructueuse, le chauffagiste à trouvé la fuite sur des canalisations encastrées. Mon assurance m'avait avertie que lorsque ce sont des canalisations encastrées dans le sol, cela doit être réparé par l'assurance de l'immeuble. Or je reçoit un courrier semaine dernière du syndic avec un devis de 392 euros ht pour ouverture de sol + 392 pour réparation de la fuite, avec ce devis il y a un courrier disant qu' ils prennent en charge l'ouverture du sol mais que les autres 392 euros ht étaient à ma charge et que je devais contacter le chauffagiste pour entreprendre les travaux. J'ai recontacter mon assurance qui me dit que ce n'est pas du tout à ma charge mais à celui de l'assurance de l'immeuble et ont fait un courrier au syndic dans ce sens, j'ai également contacté le chauffagiste qui me dit qu'il ne peut rien faire sans que le syndic lui valide le devis. j'attends le retour du syndic sur le courrier reçu. Ma question est : ils ont essayé de m'arnaquer 2 fois, une fois pour la recherche et la deuxième pour un devis qui ne me concerne pas, puis-je les poursuivrent pour arnaque? qu'ai-je à y gagner ? car si cela avait été une vieille personne comme il y en a beaucoup dans l'immeuble elle aurait payé sans chercher à comprendre !! autre question qu'ont ils a gagner pour ne pas faire jouer l'assurance de l'immeuble ? merci de votre retour. De plus je suis toujours bloqué sur les travaux depuis plus d'un an car ils n'ont pas valider le devis et cela va encore durée longtemps comme d'habitude.

Par **bejess**, le **08/09/2015** à **15:49**

toujours personne pour me répondre ??

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés